



## ACM refuse d'indemniser

-----  
Par elektra

bonjour,

j'ai une question concernant mon assurance juridique.

Suite à un litige pour vice caché, il y a eu une expertise chez moi.

après la visite de cet expert il y a des "dires" qui ont été échangés entre mon avocat et l'expert judiciaire.

pour ces dires mon avocat m'a envoyé ses honoraires que j'ai fait suivre à mon assurance juridique des AxM qui refuse d'indemniser au motif que les "dires" sont considérés comme une assistance à expert et que les assistances à expert sont indemnisés 380 euros / accedit.

ce qui me semble un peu étrange car rien dans le contrat ne mentionne que l'assistance à expert comprend les "dires".

dois je considérer qu'ils ont raison ou puis-je contester?

-----  
Par Violet

Bonjour Elektra,

Lorsque vous indiquez :

"après la visite de cet expert il y a des "dires" qui ont été échangés entre mon avocat et l'expert judiciaire ».

que signifie :

"il y a des "dires" qui ont été échangés entre mon avocat et l'expert judiciaire »

Cordialement.

-----  
Par chaber

bonjour

Seule la lecture de votre contrat protection juridique peut répondre à votre question car les conditions générales et les garanties varient d'une compagnie à l'autre

-----  
Par morobar

Bjr,  
que signifie : "il y a des "dires"

Simplement que vous pouvez demander à l'expert d'ajouter votre position sous forme d'un document, ou de lui donner une pièce à joindre à son rapport. Il s'agit d'un dire.

Notez qu'on évoque souvent : à dire d'expert.

-----  
Par elektra

alors j'ai bien regardé les conditions d'indemnisations et il est bien dit dans le contrat que les honoraires les frais et les

émoluments de mon avocat sont pris en charge. sauf que la juriste de l'assurance juridique elle refuse de prendre en charge. Ils me demandent sans arrêt de détailler les honoraires de mon avocat et ensuite ils me disent "Ah non ça c'est pas pris en charge".. alors qu'il est précisé que si dans le contrat.

par exemple pour les "dires" elle va m'écrire que les direes sont compris dans la ligne "assistance à expert" sur la feuille des plafonds de remboursements et dans un second mail elle va me dire que la prise en charge n'existe pas...

en gros ils ne veulent pas régler et nous prennent pour des imbéciles.